



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Internet

Question écrite n° 28391

Texte de la question

M. Olivier de Chazeaux appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les modalités d'accès à Internet. En effet, le ministre a précisé lors d'une intervention au Sénat que la technologie ADSL - technique permettant un accès à haut débit sur les lignes téléphoniques classiques - serait la solution quant à la problématique du coût d'accès forfaitaire à Internet. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir préciser l'échéancier de développement de cette technique haut débit pour la France.

Texte de la réponse

La technologie ADSL (asynchronous digital subscriber line) permet de transmettre des signaux numériques à haut débit sur le réseau d'accès téléphonique existant. Via la poste d'un modem chez l'abonné, cette technologie permet d'obtenir une transmission à haut débit en direction de l'abonné (de l'ordre 512 kbit/s ou 1 Mbit/s) et d'une voie de retour de plus faible débit vers le réseau (de 128 kbit/s ou 256 kbit/s). L'intérêt de la technologie ADSL est ainsi d'offrir des débits sensiblement plus élevés sur le réseau filaire en permettant de définir une tarification indépendante de la durée, ce qui constitue une offre particulièrement adaptée aux utilisateurs importants d'Internet. France Télécom procédera dans les prochaines semaines à un premier déploiement des services d'accès à Internet utilisant la technologie ADSL après avoir conduit trois expérimentations menées sur les zones de Noisy-le-Grand, Rennes, Nice et Le Mans. La décision tarifaire correspondante a été homologuée le 12 juillet dernier. Le Gouvernement est attaché à favoriser le déploiement de cette technologie dans le respect d'une concurrence loyale.

Données clés

Auteur : [M. Olivier de Chazeaux](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28391

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 1999, page 2166

Réponse publiée le : 23 août 1999, page 5072